



Demande de propositions (DDP)

Consultant national pour l'animation/facilitation de dialogues multi-acteurs et pour l'élaboration d'une note conceptuelle de projet conciliant conservation de la biodiversité et développement dans le pôle de développement agricole 4 (PDA4).

Bureau de Projets UICN Bénin, BLODEV2030 Phase II

Référence DDP : IUCN 2025 01 P04570-002

IUCN 2025 01 P04570-001

Bienvenue à cette Demande de Propositions de l'IUCN. Vous êtes par la présente invité à soumettre une proposition. Veuillez lire attentivement les informations et les instructions car le non-respect des instructions peut entraîner la disqualification de votre Proposition pour ce marché.

1. EXIGENCES

- 1.1. Une description détaillée des services et/ou des biens à fournir se trouve dans l'Annexe

2. COORDONNÉES

- 2.1. Pendant la durée de ce marché, c'est-à-dire de la publication de cette DDP à l'attribution d'un contrat, vous ne pouvez pas discuter de ce marché avec un employé ou un représentant de l'IUCN autre que le contact suivant. Vous devez adresser toute correspondance et toute question à ce contact, y compris votre proposition.

**Contact de l'IUCN : TINE Andre-Marie, Regional Senior Procurement Officer,
andre-marie.tine@iucn.org**

3. CALENDRIER DES ACHATS

- 3.1. Ce calendrier est indicatif et peut être modifié par l'IUCN à tout moment. Si l'IUCN décide que des modifications de l'une des échéances sont nécessaires, nous le publierons sur notre site Internet et nous vous contacterons directement si vous avez manifesté votre intérêt pour ce marché (voir Section 3.2).

DATE	ACTIVITÉ
06/03/2025	Publication de la Demande de Propositions
10/03/2025	Date limite pour les manifestations d'intérêt
14/03/2025	Date limite pour la soumission des questions
19/03/2025	Publication prévue des réponses aux questions

DATE	ACTIVITÉ
22/03/2025	Date limite de soumission des propositions à l'UICN (« Submission Deadline »)
26/03/2025	Clarification des propositions
30/03/2025	Date prévue pour l'attribution du contrat
06/04/2025	Date prévue de début du contrat

- 3.2. Veuillez envoyer un courriel au contact de l'UICN pour exprimer votre intérêt à soumettre une proposition avant la date limite indiquée ci-dessous. Cela permettra à l'UICN de vous tenir au courant de l'avancement de l'offre.

4. REMPLIR ET SOUMETTRE UNE PROPOSITION

- 4.1. Votre proposition doit être constituée des quatre documents distincts suivants :

- Déclaration d'engagement signée (voir Annexe 2)
- Informations de pré-qualification (voir Section 4.3 ci-dessous)
- Proposition Technique (voir Section 4.4 ci-dessous)
- Proposition Financière (voir Section 4.5 ci-dessous)

Les propositions doivent être rédigées en français.

- 4.2. Votre Proposition doit être soumise par courriel au contact de l'UICN (voir Section 2). L'objet de l'e-mail doit être **IUCN 2025 01 P04570-002** - nom du soumissionnaire. Le nom du soumissionnaire est le nom de l'entreprise/organisation/Bureau d'Études ou de consultance au nom de laquelle vous soumettez la proposition, ou votre propre nom de famille si vous soumissionnez en tant que consultant indépendant. Votre proposition doit être soumise en format PDF. Vous pouvez soumettre plusieurs courriels dument annotés, par exemple, Courriel 1 de 3, si les fichiers joints sont trop volumineux pour être transmis en un seul courriel. Vous ne pouvez pas soumettre votre Proposition en la téléchargeant sur un outil de partage de fichiers.

IMPORTANT : Les documents soumis doivent être protégés par un mot de passe afin qu'ils ne puissent pas être ouverts et lus avant la date limite de soumission. Veuillez utiliser le même mot de passe pour tous les documents soumis. Après la date limite et dans les 12 heures, veuillez envoyer le mot de passe au contact de l'UICN. Cela permettra de garantir la sécurité du processus de soumission et d'ouverture des offres. Veuillez NE PAS envoyer le mot de passe par courriel avant la date limite de soumission des Propositions.

- 4.3. *Critères de Pré-qualification*

L'UICN utilisera les Critères de Pré-qualification suivants pour déterminer si vous avez la capacité de fournir les biens et/ou services requis à l'UICN. Veuillez fournir les informations nécessaires dans un document unique et séparé.

	Critères de Pré-qualification
1	3 références pertinentes de clients similaires à l'UICN / travail similaire démontrant votre expérience pertinente en matière d'animation/facilitation de dialogues multi-acteurs et pour l'élaboration d'une note conceptuelle de projet de développement durable.
2	Confirmez que vous disposez de tous les enregistrements légaux nécessaires pour effectuer le travail. (Ceci n'est pas obligatoire si vous n'êtes pas un consultant enregistré)
3	Indiquez votre chiffre d'affaires annuel pour chacune des trois dernières années. (Ceci au cas où vous êtes un consultant enregistré mais pas obligatoire)

4	Conformez-vous que vous disposez les qualifications et l'expériences requises pour mener à bien ce travail sur la base des éléments suivants ? À fournir : • Attestation de bonne fin en lien avec des services similaires ; • Autres documents jugés pertinents en lien avec les services demandés
----------	---

4.4. Proposition Technique

La proposition technique doit aborder chacun des critères énoncés ci-dessous de manière explicite et distincte, en citant le numéro de référence du critère concerné (colonne de gauche).

Les propositions dans tout autre format augmenteront de manière significative le temps nécessaire à l'évaluation, et ces propositions peuvent donc être rejetées à la discrétion de l'UICN.

Lorsque vous soumettez votre offre et les CV ainsi que tous les autres éléments demandés, assurez-vous que les personnes dont les CV ont été soumise sont celles qui effectueront effectivement le travail spécifié. Dans le cadre de ce travail, vous ne pouvez-vous faire remplacer sauf de commun accord avec l'UICN.

L'UICN évaluera les propositions techniques en fonction de chacun des critères suivants et de leur importance relative :

	Critères	Poids relatif
1	L'offre technique comprenant une bonne méthodologie de la mission et un chronogramme proposé	35
2	Qualification du consultant et, le cas échéant, de son équipe	15
3	Expérience dans la réalisation de missions similaires	20
4	Maîtrise des outils méthodologiques de conception de projets/d'actions de développement ;	30
TOTAL		100%

4.5. Proposition Financière

4.5.1. La proposition financière doit être un prix fixe et ferme pour la fourniture des biens/services énoncés dans la DDP dans leur intégralité.

4.5.2. *Les prix incluent tous les coûts*

Les taux et les prix soumis sont réputés inclure tous les coûts, assurances, taxes (à l'exception de la TVA, voir ci-dessous), honoraires, dépenses, responsabilités, obligations, risques et autres éléments nécessaires à l'exécution des Termes de Référence ou de la Spécification des Besoins. L'UICN n'acceptera pas de frais autres que ceux clairement indiqués dans la Proposition Financière. Cela inclut les retenues d'impôts applicables et autres.

Il vous incombe de déterminer si de telles taxes s'appliquent à votre organisation et de les inclure dans votre offre financière.

4.5.3. *Taxes sur les Produits et Services applicables*

Les taux et les prix proposés sont, hors taxe sur la valeur ajoutée.

4.5.4. *Devise des taux et des prix proposés*

Tous les taux et les prix soumis par les proposants doivent être exprimés en [devise].

4.5.5. *Ventilation des tarifs et des prix*

A titre indicatif, le prix doit être décomposé comme suit :

	Description	Quantité	Prix unitaire	Prix total
1				
2				
3				
4				
5				
6				
	TOTAL			

4.6. Les informations supplémentaires non demandées par l'UICN ne doivent pas être incluses dans votre Proposition et ne seront pas prises en compte dans l'évaluation.

4.7. Votre proposition doit rester valide et susceptible d'être acceptée par l'UICN pendant une période de 90 jour civile après la date limite de soumission.

4.8. *Retraits et Modifications*

Vous pouvez librement retirer ou modifier votre proposition à tout moment avant la date limite de soumission en adressant un avis écrit au contact de l'UICN. Cependant, afin de réduire le risque de fraude, aucune modification ou retrait ne sera accepté après la date limite de soumission.

5. **ÉVALUATION DES PROPOSITIONS**

5.1. *Complétude*

L'UICN vérifiera d'abord si votre proposition est complète. Les propositions Incomplètes ne seront pas examinées plus loin.

5.2. *Critères de Pré-qualification*

Seules les propositions qui répondent à tous les critères de présélection seront évaluées.

5.3. *Évaluation Technique*

5.3.1. *Méthode de Notation*

Une note de 0 à 10 sera attribuée à votre proposition pour chacun des critères d'évaluation technique, de sorte que « 0 » signifie faible et « 10 » signifie élever.

5.3.2. *Seuils de Qualité Minimale*

Les propositions qui reçoivent la note « 0 » pour l'un des critères ne seront pas examinées plus loin.

5.3.3. *Score Technique*

Votre note pour chaque critère d'évaluation technique sera multipliée par la pondération relative respective (voir Section 4.4) et ces notes pondérées seront additionnées pour donner la note technique globale de votre proposition.

5.4. *Évaluation Financière et Scores Financiers*

L'évaluation financière sera basée sur le prix total que vous soumettez. Votre proposition financière recevra une note calculée en divisant la proposition financière la plus basse ayant passé les seuils de qualité minimum (voir Section 5.3.2) par le prix total de votre proposition financière.

Ainsi, par exemple, si votre proposition financière est d'un montant total de 100 CHF et que la proposition financière la plus basse est de 80 CHF, vous recevrez une note financière de $80/100 = 80 \%$.

5.5. *Note Totale*

La note totale de votre proposition sera calculée comme la somme pondérée de votre note technique et de votre note financière.

Les pondérations relatives seront :

Technique : 70%

Financier : 30%

Ainsi, par exemple, si votre note technique est de 83% et votre note financière de 77%, vous recevrez une note totale de $83 * 70\% + 77 * 30\% = 58,1\% + 23,1\% = 81,2\%$.

Sous réserve des exigences des Sections 4 et 7, l'UICN attribuera le contrat au soumissionnaire dont la proposition aura obtenu le score total le plus élevé.

6. **EXPLICATION DE LA PROCÉDURE DE PASSATION DE MARCHÉS**

- 6.1. L'UICN utilise la Procédure Ouverte pour ce marché. Cela signifie que l'opportunité contractuelle est publiée sur le site Internet de l'UICN et que toutes les parties intéressées peuvent y participer, sous réserve des conditions de la Section 7 ci-dessous.
- 6.2. Vous êtes invités à poser des questions ou à demander des éclaircissements concernant ce marché. Veuillez envoyer un courriel au Contact de l'UICN (voir Section 2), en prenant note de la date limite de soumission des questions à la Section 3.1.
- 6.3. Toutes les propositions doivent être reçues avant la date limite de soumission indiquée à la Section 3.2 ci-dessus. Les propositions tardives ne seront pas prises en considération. Toutes les propositions reçues avant la date limite de soumission seront évaluées par une équipe de trois évaluateurs ou plus, conformément aux critères d'évaluation énoncés dans la présente demande de propositions. Aucun autre critère ne sera utilisé pour évaluer les propositions. Le contrat sera attribué au soumissionnaire dont la proposition a reçu la Note Totale la plus élevée. L'UICN se réserve toutefois le droit d'annuler le marché et de ne pas attribuer de contrat du tout.
- 6.4. L'UICN contactera le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur score pour finaliser le contrat. Nous contacterons les soumissionnaires non retenus après l'attribution du contrat et leur fournirons des informations détaillées. Le calendrier de la Section 3.1 donne une estimation de la date à laquelle nous pensons avoir terminé l'attribution du contrat, mais cette date peut changer en fonction de la durée de l'évaluation des propositions.

7. **CONDITIONS DE PARTICIPATION À CE MARCHÉ**

- 7.1. Pour participer à cette DDP, vous êtes tenu de soumettre une proposition qui respecte intégralement les instructions de la présente DDP et des Annexes.
 - 7.1.1. Il est de votre responsabilité de vous assurer que vous avez soumis une proposition complète et entièrement conforme.
 - 7.1.2. Toute proposition incomplète ou incorrectement remplie peut être considérée comme non conforme et, par conséquent, vous pourriez être dans l'impossibilité de poursuivre le processus de passation de marchés.
 - 7.1.3. L'UICN examinera toute erreur d'écriture évidente dans votre proposition et pourra, à la seule discrétion de l'UICN, vous permettre de les corriger, mais uniquement si cela ne peut être perçu comme vous donnant un avantage injuste.

7.2. Pour participer à ce marché, vous devez remplir les conditions suivantes :

- Absence de conflits d'intérêts
- Inscription au registre professionnel ou commercial pertinent du pays dans lequel vous êtes établi (ou résident, si vous êtes indépendant)
- En parfaite conformité avec vos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale et de tous les impôts applicables
- N'avoir pas été condamné pour non-respect des exigences réglementaires en matière d'environnement ou d'autres exigences légales relatives à la durabilité et à la protection de l'environnement.
- Pas en faillite ou en liquidation
- Ne jamais avoir été coupable d'une infraction concernant votre conduite professionnelle
- Ne pas être impliqué dans la fraude, la corruption, une organisation criminelle, le blanchiment d'argent, le terrorisme ou toute autre activité illégale.

7.3. Vous devez remplir et signer la Déclaration d'engagement (voir l'Annexe 2).

7.4. Si vous participez à ce marché en tant que membre d'une coentreprise ou si vous faites appel à des sous-traitants, soumettez une Déclaration d'engagement distincte pour chaque membre de la coentreprise et chaque sous-traitant, et indiquez clairement dans votre proposition quelles parties des biens/services sont fournies par chaque partenaire ou sous-traitant.

7.5. Chaque soumissionnaire ne doit soumettre qu'une seule proposition, que ce soit à titre individuel ou en tant que partenaire d'une coentreprise. Dans le cas d'une coentreprise, une entreprise n'est pas autorisée à participer à deux coentreprises différentes pour le même marché, et une entreprise n'est pas autorisée à soumettre une proposition à la fois en son nom et en tant que membre d'une coentreprise pour le même marché. Un soumissionnaire qui soumet ou participe à plus d'une proposition (autrement qu'en tant que sous-traitant ou dans le cas d'alternatives qui ont été autorisées ou demandées) entraîne la disqualification de toutes les propositions auxquelles il participe.

7.6. En participant à ce marché, vous acceptez les conditions énoncées dans la présente DDP, notamment les suivantes :

- Il est inacceptable de donner ou d'offrir un cadeau ou une contrepartie à un employé ou à un autre représentant de l'UICN en tant que récompense ou incitation à l'attribution d'un contrat. Une telle action donnera à l'UICN le droit de vous exclure de ce marché et de tout autre marché futur, et de mettre fin à tout contrat qui aurait été signé avec vous.
- Toute tentative d'obtenir des informations d'un employé ou d'un autre représentant de l'UICN concernant un autre soumissionnaire entraînera la disqualification.
- Toute fixation de prix ou collusion avec d'autres soumissionnaires dans le cadre de ce marché donnera à l'UICN le droit de vous exclure, ainsi que tout autre soumissionnaire impliqué, de ce marché et de tout autre marché futur et peut constituer une infraction pénale.

8. CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

8.1. L'UICN se fie au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) de l'Union européenne. Les informations que vous soumettez à l'UICN dans le cadre de ce marché seront traitées de manière confidentielle et ne seront partagées que dans la mesure où cela est nécessaire pour évaluer votre proposition conformément à la procédure expliquée dans la présente DDP, et pour maintenir une piste d'audit claire. A des fins d'audit, l'UICN est tenue de conserver l'intégralité de votre proposition pendant 10 ans et de la mettre à la disposition des auditeurs internes et externes et des donateurs, sur demande.

- 8.2. Dans la Déclaration d'engagement (Annexe 2), vous devez donner à l'UICN la permission expresse d'utiliser les informations que vous soumettez de cette manière, y compris les données personnelles qui font partie de votre proposition. Lorsque vous incluez des données personnelles de vos employés (par exemple, des CV) dans votre proposition, vous devez obtenir l'autorisation écrite de ces personnes pour partager ces informations avec l'UICN, et pour que l'UICN utilise ces informations comme indiqué au point 8.1. Sans ces autorisations, l'UICN ne sera pas en mesure d'examiner votre proposition.

9. PROCÉDURE DE PLAINTE

Si vous avez une plainte ou une préoccupation concernant le bien-fondé de la façon dont un processus concurrentiel est ou a été exécuté, veuillez contacter procurement@iucn.org. Ces plaintes ou préoccupations seront traitées de manière confidentielle et ne sont pas considérées comme une violation des restrictions de communication susmentionnées (Section 2.1).

10. CONTRAT

Le contrat sera basé sur le modèle de l'UICN en Annexe 3, dont les termes ne sont pas négociables. Ils peuvent toutefois être modifiés par l'UICN pour refléter les exigences particulières du donateur qui finance ce marché en particulier.

11. À PROPOS DE L'UICN

L'UICN est une Union de membres composée uniquement d'organisations gouvernementales et de la société civile. Elle fournit aux organisations publiques, privées et non-gouvernementales les connaissances et les outils qui permettent d'allier progrès humain, développement économique et conservation de la nature.

Le Secrétariat de l'UICN, dont le siège social est en Suisse, compte environ 1 000 employés et des bureaux dans plus de 50 pays.

Créée en 1948, l'UICN est aujourd'hui le réseau environnemental le plus vaste et le plus diversifié du monde, exploitant les connaissances, les ressources et la portée de plus de 1 300 organisations membres et de quelque 10 000 experts. Elle est l'un des principaux fournisseurs de données d'évaluation et d'analyse sur la conservation. Grâce à la diversité de ses membres, l'UICN peut jouer le rôle d'incubateur et de dépositaire fiable des meilleures pratiques, des outils et des normes internationales.

L'UICN offre un espace neutre dans lequel divers acteurs, dont des gouvernements, des ONG, des scientifiques, des entreprises, des communautés locales, des organisations de populations autochtones et d'autres, peuvent travailler ensemble pour élaborer et mettre en œuvre des solutions aux défis environnementaux et parvenir à un développement durable.

En collaboration avec de nombreux partenaires et sympathisants, l'UICN met en œuvre un portefeuille vaste et diversifié de projets de conservation dans le monde entier. Alliant les dernières avancées scientifiques aux connaissances traditionnelles des communautés locales, ces projets visent à inverser la perte d'habitats, à restaurer les écosystèmes et à améliorer le bien-être des populations.

www.iucn.org

<https://twitter.com/IUCN/>

12. ANNEXES

Annexe 1 Spécification des Besoins / Termes de Référence



ambition for biodiversity
BIODEV
2030



Termes de Référence

Recrutement d'un consultant national pour l'animation/facilitation de dialogues multi-acteurs et pour l'élaboration d'une note conceptuelle de projet conciliant conservation de la biodiversité et développement dans le Pôle de Développement Agricole 4 (PDA4)

I. Contexte global

Il est établi que nous dépendons tous des fonctions (culturelle, de régulation et d'approvisionnement à travers des services écosystémiques) de la biodiversité (Imbert et al., 2023) ; alors que plusieurs travaux scientifiques récents montrent une accélération de la **perte de biodiversité et des services écosystémiques**, avec un risque imminent d'extinction massive des espèces, si des actions urgentes ne sont pas prises à l'échelle mondiale et nationale. En effet, plusieurs millions d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction (IPBES, 2019).

Cette situation compromet les moyens de subsistance, entraîne une insécurité alimentaire localisée, et soulève des préoccupations quant à la vulnérabilité des ressources naturelles dans les zones ciblées. Elle aggrave également le poids des maladies, exacerbe les crises économiques et contribue à l'intensification des conflits généralisés.

II. Le projet BIODEV2030

Dans le cadre des efforts visant à préserver et à réduire la pression exercée sur la biodiversité au Bénin, le projet BIODEV2030 est mis en œuvre par l'UICN, coordonné par Expertise France et financé par l'AFD, et expérimente depuis 2021 une méthode de **mainstreaming de la biodiversité**, basée sur la science et le dialogue multi-acteurs. Il vise à contribuer à la mise en œuvre de l'**accord de Kunming-Montréal** dans les **15 pays**, en favorisant l'adoption de pratiques productives conciliant biodiversité et développement.

Les diagnostics réalisés dans la première phase de BIODÉV2030¹ montrent que l'agriculture et l'aquaculture (46,7%), l'exploitation des ressources notamment le secteur forestier (26,9%) et l'urbanisation (6,7%) constituent les **principales menaces sur la biodiversité** et les zones cotonnières du nord, du centre et de l'extrême sud du pays enregistrent les taux de perte en couverture forestière les plus élevés au cours de la période de 2007-2017 (LEA, 2021). Cette perte s'explique par des pratiques agricoles extensives qui exercent de pression sur la biodiversité. De plus, le **niveau actuel de dégradation des sols** respectivement 52,76%, 26,72%, 58,97% et 55,99% dans les départements de l'Alibori, Borgou, Collines et Zou (GIZ, 2024) et l'état sanitaire des écosystèmes aquatiques de ces zones cibles restent délétères (Guedegba et al., 2022 ; Agblonon et al. 2022 ; Agbohessi et al., 2023 ; Dovonou et al., 2019 ; Adjagodo et al., 2017). Ces enjeux nécessitent des engagements volontaires des acteurs privés des filières (riz, soja, forêts et coton) ainsi que l'élaboration des politiques appropriées et efficaces qui doivent s'atteler aux aspects sociaux qui lient les écosystèmes et la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

L'adoption du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal en décembre 2022 marque une volonté forte des États, y compris le Bénin, d'intégrer la biodiversité dans l'ensemble des secteurs économiques. Cette ambition repose sur **l'adoption de pratiques productives durables alignées sur les cibles mondiales : 10, 14, 15, 16, 18 et 19**. La phase II de BIODÉV2030 oriente vers l'identification et la reformulation des instruments de politiques publiques sectorielles existants afin de rendre plus favorables à la préservation de la biodiversité. Elle vise également à proposer de nouveaux outils politiques pour combler des lacunes existantes. Ces réformes seront guidées par un dialogue structuré multi-acteurs.

Par ailleurs, il s'agira de mettre en place des pratiques productives transformatrices à l'échelle d'un territoire pilote. Ces pratiques auront pour finalité de contribuer concrètement à la mise en œuvre des engagements du Bénin dans le cadre de l'Accord de Kunming-Montréal. En effet des ateliers de dialogue multi-acteurs au niveau national contribueront à construire un consensus et proposer aux autorités publiques des pistes de réformes d'instruments de politiques publiques sectorielles (IPPS) dans les secteurs prioritaires pour favoriser ce changement de pratiques, grâce aux ateliers.

À l'échelle du territoire pilote, les parties prenantes seront mobilisées pour co-développer un projet de transition vers des pratiques « nature-positives » ou des solutions fondées sur la nature, destiné à être soumis à des partenaires financiers potentiels.

Le projet prévoit également le renforcement des capacités des acteurs locaux pour une meilleure mobilisation des ressources financières dédiées à la biodiversité ainsi que la création et l'animation d'une communauté de praticiens du mainstreaming de la biodiversité, dont les expériences seront capitalisées et diffusées lors des événements internationaux tels que la COP16 (2024) et le Congrès mondial de l'UICN (2025).

¹ [Ressources Archive - BIODÉV2030](#)

En cette phase II, la gouvernance du projet au Bénin sera assurée par une équipe Task force qui supervisera le fonctionnement et l'animation de la plateforme de dialogue au niveau national et territorial. Cette équipe Task force sera composée du chargé de programme Senior BIODÉV2030 Phase 2 à l'UICN, du point focal national de la CDB au sein du Ministère du Cadre de Vie et des Transports (MCVT), du représentant du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) ainsi que d'un représentant du ministère de l'Économie et des Finances (MEF).

Dans le cadre des accompagnements prévus dans la Phase II du projet BIODÉV2030, des appuis sont prévus dans le cadre du développement d'un projet territorial pilote. Il s'agira de travailler sur l'engagement des acteurs à s'accorder sur les pratiques productives et approches transformatrices nécessaires pour concrétiser la vision d'une « vie en harmonie avec la nature » à l'échelle de leur territoire et contribuant à la mise en œuvre de l'accord de Kunming-Montréal. À l'échelle de ce territoire pilote, les parties prenantes (institutionnelles, collectivités, acteurs économiques, ONG, Chercheurs, acteurs financiers...) devront être amenées à identifier collectivement des changements attendus et des actions qu'il serait nécessaire de conduire pour y concilier développement et biodiversité. Ce travail servira de point d'entrée pour codévelopper des projets de transition vers des pratiques « nature-positive » qui seront autant de démonstrateurs de la transformation et qui pourront être portés auprès de financeurs potentiels (OS2).

Dans cette dynamique, la facilitation de dialogues multi-acteurs constitue un enjeu majeur pour co-construire des solutions adaptées aux réalités locales et élaborer des projets pilotes qui seront soutenus par les bailleurs et acteurs privés. Le facilitateur local aura la responsabilité de coordonner et de conduire ce processus de dialogues multi-acteurs au niveau du territoire identifié et de développer une note de compte de projet conciliant conservation de la biodiversité et développement économique.

I. Choix du territoire pilote du projet BIODÉV2030 Phase II :

En République du Bénin, lors de l'atelier national de lancement de la phase II et de réflexion technique sur l'intégration de la biodiversité dans les instruments de politiques publiques sectorielles, du 12 au 14 février 2025 à Cotonou, trois territoires à haute sensibilité de biodiversité, incluant des aires protégées, ont été proposés pour analyse afin d'identifier l'option la plus pertinente. À la suite de cette analyse, le Pôle du Développement Agricole 4 (PDA4), abritant les forêts classées et les bassins, a été choisi. Ce pôle compte 4 départements (Borgou, Donga, Collines et Zou) et 16 communes (Parakou, N'dali, Tchaourou, Nikki, Pèrèrè, Ouaké, Djougou, Bassila, Copargo, Bantè, Savalou, Dassa-Zoumè, Glazoué, Savè, Ouèssè, Djidja).

Ce pôle a été identifié comme territoire pilote pour la mise en œuvre de l'accord de Kunming-Montréal au Bénin à partir des résultats des études de la phase I de BIODÉV2030 (Score STAR, hiérarchisation des secteurs à fort impact sur la biodiversité, l'approche bassin, l'existence de plusieurs projets dans ledit pôle, la sécurité favorisant l'adhésion des PTF et des bénéficiaires, l'impact significatif dans la mise en œuvre du projet sur la préservation de la biodiversité au niveau local et partout ailleurs au Bénin etc. La mise en œuvre de cet accord devra se traduire à travers un projet pilote visant à concilier développement et biodiversité.

II. Portée de la mission:

Le coût total de la consultance doit être estimé à moins de **26 600 euros**, et la mission du consultant se divise en deux volets :

1. Animation/facilitation de dialogues multi-acteurs dans le pôle de développement agricole 4 (PDA4) ;
2. Elaboration d'une note conceptuelle couplée avec l'analyse de pré faisabilité d'un projet pilote visant à concilier la conservation de la biodiversité et le développement.

Tâches spécifiques:

1. Animation/facilitation des dialogues multi-acteurs :

- Organiser et faciliter trois (3) ateliers de dialogue impliquant des institutions, le secteur privé et la société civile. Chaque atelier nécessite 5 jours de préparation, 1 jour d'animation et 3 jours pour rédiger un compte rendu, soit 9 jours par atelier (27 jours au total pour les trois ateliers).
- Un rapport compilé des ateliers (13 jours) ;
- Pour ce premier volet, une durée totale de 40 jours est prévue.

Plus concrètement, la contribution à chacun des trois ateliers devra se faire en trois étapes :

Etape 1 : AVANT chaque atelier :

- Prise en main des documents et autres ressources indispensables pour la réussite de l'atelier comme la charte d'objectifs et de fonctionnement des dialogues ;
- Compréhension des triplets pratiques – pressions - instruments de politiques sectorielles ;
- Identifications des acteurs à mobiliser et à faire participer au dialogue en tenant compte de leurs intérêts, relations et enjeux communs ou divergents ;
- Préparation des supports d'intervention.

- Etape 2 : PENDANT l'atelier :

- Présentations durant l'atelier et animation / orientation des échanges
 - Triplets (Pressions, Pratiques et politiques)
 - Orientation / aiguillage des réflexions et discussions vers l'identification des actions prioritaires et changements de pratiques à envisager, conciliant conservation de la biodiversité et développement ;

- Etape 3 : APRES l'atelier :

- Rédaction d'un compte-rendu et des principales décisions des parties prenantes
- Debriefing/réunion bilan avec l'équipe Task force du projet.

2. Élaboration d'une note conceptuelle couplée avec la réalisation d'une analyse de pré faisabilité d'un projet territorial conciliant la conservation de la biodiversité et le développement :

- **Compréhension du réseau des acteurs (5 jours) :** Identifier et analyser les principales parties prenantes et bénéficiaires. Cette analyse devra ressortir

les rôles, intérêts et influences de chaque partie prenante afin de maximiser leurs contributions au projet.

- **Analyse du contexte (7 jours)** : Étudier les enjeux environnementaux, socio-économiques et institutionnels pertinents du territoire pilote, ainsi que les synergies et initiatives similaires, y compris une prospection des projets récents et actuels dans la zone du projet. Cette tâche implique une description des stratégies et approches à mettre en avant dans le cadre de la mise en œuvre du futur projet. De plus, les problèmes ou besoins que le projet vise à adresser et les raisons pour lesquelles le projet est pertinent devront être clairement décrits. Un autre aspect à aborder sera l'identification et l'analyse des risques possibles et les hypothèses sous-jacentes.
- **Définition des objectifs et résultats attendus (5 jours)** : Collaborer avec l'UICN et les parties prenantes pour définir les objectifs (généraux et spécifiques) et les résultats du projet conciliant développement et biodiversité, les actions à envisager, les coûts estimés, et un plan de travail détaillé. De plus, décrire comment les résultats du projet pourront être maintenus au-delà du projet (plan de durabilité). Les 4 jours devront être mis à profit pour organiser des consultations avec les acteurs nationaux, y compris les ministères sectoriels concernés, et avec l'UICN.
- **Élaboration d'un cadre logique (5 jours)** : Développer un cadre logique avec des indicateurs de suivi et d'évaluation qui seront utilisés pour mesurer le succès et l'impact du projet ;
- **Identifier les bailleurs potentiels intéressés par le financement du projet décrit dans la note conceptuelle, ensuite sélectionner un bailleur et analyser ses besoins et intérêts spécifiques.** Cette démarche devra permettre d'améliorer la note conceptuelle en l'adaptant aux exigences et aux attentes particulières de ce bailleur. Cette étape devra également faciliter le passage de la note conceptuelle à la réalisation de l'étude de préfaisabilité (8 jours) ;
- **Présentation de la note conceptuelle (5 jours)** : Organiser des réunions de restitution pour présenter et finaliser la note conceptuelle, incluant des annexes pertinentes telles que des cartes, des graphiques, des lettres de soutien, etc. Les 5 jours devront être utilisés pour des réunions de présentation de la première version de la note conceptuelle et de la version finale intégrant les commentaires et observations ;
- Pour ce second volet, 35 jours ouvrables sont prévus.

Pour l'ensemble des deux volets, la mission devra couvrir un total de 75 jours étalé à compter de la date de recrutement à décembre 2025.

III. Objectif:

L'objectif général de la présente mission est d'assurer l'élaboration d'une note conceptuelle et l'analyse de préfaisabilité pour un projet conciliant la Conservation de la biodiversité le développement, ciblant quatre départements (Borgou, Donga, Collines et Zou) dans le pôle de développement agricole 4 (PDA4).

Le facilitateur local aura pour mission principale d'animer des dialogues multi-acteurs afin de développer une vision partagée des enjeux de la biodiversité sur le territoire

identifié et de co-construire un concept note de projet qui concilie conservation de la biodiversité et développement économique. Le concept note de projet qui sera développer est le résultat de collecte et d'analyse de données sur le terrain du territoire identifié, mais aussi de synthèse des conclusions des dialogues multi-acteurs organisés dans le territoire. Il intègre les préoccupations des différents acteurs locaux, tout en respectant les objectifs du projet BIODÉV2030. Le facilitateur devra garantir une approche inclusive et participative, mobilisant les acteurs clés du territoire pour obtenir une large adhésion au projet et une vision commune des actions à mener.

Spécifiquement, il s'agira de :

- Étudier/analyser les enjeux environnementaux, socio-économiques et institutionnels pertinents du pôle du développement agricole 4 (pôle4) ;
- Identifier et analyser les problèmes ou besoins que le projet vise à adresser, les raisons de sa pertinence, ainsi que les risques possibles et les hypothèses sous-jacentes.
- Identifier les acteurs pertinents à mobiliser et à impliquer dans le futur projet conciliant développement et biodiversité.
- Analyser les acteurs/parties prenantes à impliquer dans le futur projet en tenant compte de leurs intérêts, relations et enjeux communs ou divergents ;
- Animer et faciliter trois ateliers de dialogue avec les acteurs/parties prenantes pour faire émerger les actions prioritaires et les changements de pratiques nécessaires pour concilier développement et biodiversité ;
- Identifier les synergies et initiatives similaires, y compris une prospection des projets récents et actuels dans la zone.
- Décrire les stratégies et approches à mettre en avant pour la mise en œuvre du futur projet conciliant développement et biodiversité.
- Organiser des consultations avec les acteurs nationaux, y compris les ministères sectoriels concernés et l'UICN, pour convenir des objectifs (généraux et spécifiques), des résultats attendus, des actions envisageables, des coûts estimés et du plan de travail détaillé du projet ;
- Identifier et analyser les bailleurs potentiels qui peuvent être intéressé par un tel projet et recueillir leurs préoccupation et avis à intégrer dans la note conceptuelle ;
- Décrire comment les résultats du projet pourront être maintenus au-delà de sa durée (**plan de durabilité**).
- Développer un cadre logique avec des indicateurs de suivi et d'évaluation pour mesurer le succès et l'impact du projet ;
- Organiser des réunions de restitution pour présenter, finaliser et valider la note conceptuelle avec les acteurs clés ou principales parties prenantes concernées.

IV. Résultats attendus:

- Les enjeux environnementaux, socio-économiques et institutionnels pertinents du territoire pilote sont étudiés/analysés ;
- Les problèmes ou besoins que le projet vise à adresser, les raisons de sa pertinence, ainsi que les risques possibles et les hypothèses sous-jacentes sont Identifiés et analysés ;

- Les acteurs pertinents à mobiliser et à impliquer dans le futur projet conciliant développement et biodiversité sont identifiés ;
- Les acteurs/parties prenantes à impliquer dans le futur projet analysé en tenant compte de leurs intérêts, relations et enjeux communs ou divergents ;
- Trois ateliers de dialogue impliquant les acteurs/parties prenantes sont animés et facilités pour faire émerger les actions prioritaires et les changements de pratiques nécessaires pour concilier développement et biodiversité ;
- Les synergies et initiatives similaires, y compris la prospection des projets récents et actuels dans la zone sont identifiés ;
- Les stratégies et approches du projet sont décrites ;
- Des consultations avec les acteurs nationaux, y compris les ministères sectoriels concernés et l'UICN, visant à pour convenir des objectifs (généraux et spécifiques), des résultats attendus, des actions envisageables, des coûts estimés et du plan de travail détaillé du projet sont organisés et documentés ;
- Les résultats du projet et leur plan de durabilité sont décrits ;
- Le cadre logique du projet avec les indicateurs de suivi et d'évaluation pour mesurer le succès et l'impact du projet est développé ;
- Des réunions de restitution pour présenter, finaliser et valider la note conceptuelle avec les acteurs clés ou principales parties prenantes concernées sont organisés et documentés.

V.Principales fonctions, responsabilités et tâches :

Sous la supervision du Chargé de Programme Sénior, l'expert sera chargé de :

1. La préparation, cadrage, l'analyse participative et mobilisation communautaire :

- Analyser les politiques sectorielles existantes en lien avec les enjeux environnementaux ;
- Identifier et comprendre les enjeux environnementaux, socio-économiques et institutionnels pertinents du territoire pilote en collaboration avec les parties prenantes ;
- Analyser et documenter l'existant, y compris les éléments périphériques du projet tels que les acteurs/parties prenantes pertinents, les synergies possibles et les initiatives similaires récentes ou en cours dans la zone ;
- Identifier avec les communautés les bonnes pratiques productives (agroécologie, reforestation, pratiques halieutiques durables etc.) ;
- Faciliter des diagnostics participatifs pour évaluer les besoins et les opportunités locales ;
- Définir et proposer une structure du projet, incluant les objectifs généraux et spécifiques, les stratégies, les activités, les ressources nécessaires, les indicateurs de performance avec un cadre logique clair, cohérent et convaincant.
- Collaborer avec l'UICN et l'ensemble des parties prenantes pour s'assurer que toutes les informations nécessaires sont incluses et que la proposition est alignée avec les grandes orientations du pays (Programme intérimaire du pays, document de stratégie nationale biodiversité, etc.).
- Organiser et documenter des consultations avec les acteurs nationaux, y compris les ministères sectoriels concernés et l'UICN, pour convenir des objectifs généraux et spécifiques, des résultats attendus, des actions envisageables, des coûts estimés et du plan de travail détaillé du projet.

2. L'animation du dialogue multi-acteurs :

- Planifier et animer trois ateliers de dialogue avec les acteurs du territoire (autorités publiques, sociétés civiles, secteur privé, communautés locales, bailleurs de fonds et experts).
- Faciliter les échanges afin d'encourager une participation équitable et inclusive de tous les acteurs, y compris les femmes et les jeunes, en vue de définir des priorités locales en matière de biodiversité et de développement économique.
- Assurer que toutes les réunions de consultation avec les différents acteurs dans le cadre de la présente mission sont documentées.
- Utiliser des outils de facilitation adaptés permettant d'instaurer un cadre de discussion constructif et de promouvoir l'émergence de solutions communes en faveur de la biodiversité.
- Assurer une dynamique participative et collaborative tout au long des échanges, en favorisant l'appropriation des résultats par les parties prenantes et leur engagement actif

3. L'élaboration du Concept Note de Projet :

- Co-construire un concept note de projet pilote avec les acteurs identifiés lors des ateliers, en tenant compte des priorités locales et des objectifs du projet BIODDEV2030.
- Définir les actions prioritaires à entreprendre sur le territoire pour préserver et restaurer la biodiversité tout en soutenant les activités productives durables des communautés locales.
- Élaborer une proposition de projet détaillant les objectifs, les indicateurs, la théorie de changement, les activités, le mécanisme de pérennisation des résultats de projet, le budget, ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi-évaluation du projet.
- Identifier et analyser les risques possibles et les hypothèses sous-jacentes ;
- Identifier les synergies possibles entre les différents acteurs locaux et les opportunités pour maximiser l'impact du projet sur le terrain.
- Identifier les bailleurs potentiels intéressés par le financement du projet décrit dans la note conceptuelle, ensuite sélectionner un bailleur et analyser ses besoins et intérêts spécifiques. Cette démarche devra permettre d'améliorer la note conceptuelle en l'adaptant aux exigences et aux attentes particulières de ce bailleur. Cette étape devra également faciliter le passage de la note conceptuelle à la réalisation de l'étude de préféabilité

4. Le suivi et documentation des Ateliers :

- Rédiger des rapports détaillant les résultats des ateliers, incluant les points de vue exprimés, les décisions prises, les priorités identifiées et les engagements des parties prenantes.
- Assurer le suivi de l'évolution du dialogue et des propositions de projet en coordonnant les échanges entre les parties prenantes et en veillant à leur implication continue dans le processus.

- Fournir une synthèse des discussions et recommandations finales pour la rédaction du concept note du projet, intégrant les retours et ajustements nécessaires.

5. Rapport Final et Perspectives :

- Produire un rapport final résumant l'ensemble du processus, incluant les résultats des ateliers de dialogue, les solutions proposées pour le projet pilote et les prochaines étapes envisagées.
- Proposer des recommandations sur la manière d'implémenter le projet et d'assurer la pérennité des actions entreprises à travers une gouvernance inclusive et durable.

VI. Livrables attendus

Livable 1 : Approche de facilitation :

- Un rapport de 2 pages expliquant le contexte et articulant l'ambition et les objectifs du dialogue local de BIODÉV2030 phase II, en soutien aux actions nécessaires pour aligner développement et conservation, tout en décrivant l'approche globale de facilitation ;

Livable 2 : Diagnostic du système :

- Un rapport de diagnostic sur le système local actuel concernant le projet envisagé (par la plateforme nationale) et les recommandations pour structurer le processus dialogue et les 3 ateliers permettant d'aboutir à un consensus sur le projet pilote à mener ;

Livable 3 : Programme des ateliers :

Une note de cadrage global sur le cycle d'ateliers + des notes de facilitation complètes et explicatives pour chaque atelier, incluant :

- le contexte de l'atelier
- l'objectif de l'atelier
- les outils de facilitation mobilisés
- l'intégration du résultat de l'atelier dans la suite du processus de facilitation
- les informations sur les participants
- les informations sur le calendrier
- le programme (séquences, questions, matériaux...)

Livable 4 : Rapports d'ateliers

- Un rapport de 2 pages sur les ateliers locaux, décrivant notamment : la liste des participants, une synthèse des discussions, les principaux résultats obtenus, la dynamique de groupe (dynamiques de dialogue et de facilitation)
- Un rapport compilé de tous les ateliers territoriaux.

Livable 5 : Brief de projet à la suite des ateliers

- Une synthèse incluant :
 - Résumé des ateliers,
 - Registre des parties prenantes,
 - Rapport de consultation publique,
 - Principaux enjeux émergents sur le projet pilote,
 - Lignes directrices consensuelles,

- Points de désaccord éventuels
- Solutions/opportunités
- Draft de la note conceptuelle y compris le rapport d'étude de pré faisabilité de projet, analyse contextuelle, cartographie des acteurs, définition des objectifs et résultats attendus, le cadre logique, les risques potentiels et stratégies d'intervention, le plan de la durabilité alliant conservation de la biodiversité et développement économique dans la région identifiée
- Document de pré faisabilité du projet ;

VII. Qualifications et expériences requises

Ce poste requiert de solides savoir-faire et un savoir être approprié au dialogue et à la création de consensus. Le consultant devra avoir les qualifications et compétences suivantes :

- Dix ans d'expérience dans le travail avec des groupes multi-acteurs et multi-secteurs, forgeant des collaborations et des accords collectifs malgré des divergences d'opinion et de perspectives
- Plus de 7 ans d'expérience dans la conception et la facilitation de dialogue multi-acteurs, utilisant une variété d'approches et d'outils, avec un accent particulier sur l'emploi de la pensée systémique ("systemic thinking").
- Solide connaissance des enjeux sociaux, économiques et environnementaux ainsi que des acteurs clés du pôle du développement agricole 4 (PDA4) ;
- Bonne compréhension des politiques publiques des secteurs d'activités tels que l'agriculture et l'environnement, et également des pratiques comme l'agroécologie, la reforestation, les pratiques halieutiques durables, etc.) ;
- Expériences multiples de travail dans différents contextes politiques et culturels avec une bonne capacité à comprendre le contexte actuel du territoire identifié ;
- Compétences en gestion de projet, y compris la planification, l'exécution et le suivi des activités.
- Capacité avérée de collecte et d'analyse des données et à en tirer des conclusions pertinentes pour la conception d'initiatives dans les domaines de la conservation et du développement durable.
- Expérience professionnelle d'au moins cinq (5) ans en matière de développement de projets, de réalisation d'études de pré faisabilité et facilitation des rencontres multi-acteurs.
- Avoir mené au moins cinq (5) missions similaires en République du Bénin, si possible dans le pôle de développement agricole 4 (PDA4)
- Excellente aptitude au travail collaboratif, avec une ouverture au changement et une capacité à recevoir/intégrer des retours ;
- Expérience prouvée dans la promotion de la diversité et de l'inclusion dans les dialogues ;
- Excellente capacité à planifier/diriger des projets, organiser, mettre en œuvre et rendre compte du travail.
- Compétences en gestion de projet, y compris la planification, l'exécution et le suivi des activités ;
- Capacité à travailler sous pression et à respecter des délais serrés ;

- Compétences exceptionnelles en communication et plaidoyer ;
- Excellentes compétences en présentation et facilitation ;
- Intégrité et standards éthiques démontrées ;
- Maîtrise du français ainsi que de(s) langue(s) locale(s) courante(s) du pôle du développement agricole 4 (PDA4) ;
- Connaissance de l'anglais serait un plus.

VIII. Modalité de paiement

- **30 % représentant l'avance de démarrage, payable après :**
 - La fourniture de l'offre Technique intégrant la note méthodologique et l'offre financière validé ;
 - La signature du contrat ;
- **30% représentant la deuxième tranche, payable après :**
 - L'organisation de la première et du deuxième atelier de dialogue suivi du **dépôt du compte rendu de chacun des deux ateliers, après les 3 jours qui suivent chaque atelier.** Les comptes rendus devront relater le déroulement général de l'atelier et décrivant les discussions sur les liens entre pressions, pratiques et instruments de politiques publiques ainsi que les actions prioritaires qui sont émergées ;
 - Le registre des parties prenantes comportant :
 - La liste des individus, organisations/structures ayant des intérêts liés au projet ou pouvant être affecté par celui-ci ;
 - Les informations de base des parties prenantes (nom, rôle de l'organisation) ;
 - La description des intérêts spécifiques de chaque partie prenante et de leurs attentes vis-à-vis du projet ;
 - Évaluation du niveau d'influence de chaque partie prenante sur le projet et de l'impact potentiel du projet sur eux ;
 - Le Plan de communication et d'engagement de chaque partie prenante, incluant la fréquence et les méthodes de communication proposées ;
 - Le classement des parties prenantes en fonction de leur importance et de leur influence sur le projet.
 - L'analyse des interactions entre les parties prenantes.
 - Rapports de consultations avec les différentes parties prenantes ;
 - **Le premier draft de la note conceptuelle comportant le cadre logique et du rapport d'étude de pré faisabilité, après une première rencontre de consultations avec les parties prenantes sur ce premier draft ;**
- **40% représentant la troisième tranche, payable après :**
 - **Le dépôt des comptes rendu du dernier atelier de dialogue dans les 3 jours qui suivent après la tenue de l'atelier.** Chaque compte rendu devra relater le déroulement général de l'atelier et décrivant les discussions sur les liens entre pressions, pratiques et instruments de politiques publiques ;
 - **Le dépôt d'un compte rendu général des trois (3) ateliers territoriaux ;**
 - **Dépôt de la version finale de la note conceptuelle et du rapport d'étude de faisabilité après une dernière consultation avec les parties prenantes et l'intégration de tous les commentaires et toutes les observations ;**
 - **Le rapport compilé des consultations et tous les annexes**

IX. Composition du dossier :

- L'offre technique intégrant une proposition de Chronogramme et l'offre financière relative à la présente prestation ;
- Copie des CV récemment mis à jour de chaque membre de l'équipe ;
- Copies des certificats/attestation de bonne fin en lien avec des services similaires et tout autre document pertinent en lien avec les services demandés ;
- Liste de trois personnes de référence.

X. Evaluation des offres :

Les critères de sélection comprendront une composante technique et financière. Une pondération sera fournie à chaque composante comme suit : facteur de pondération technique 70%, facteur de pondération financière 30%, le score total étant une combinaison de ces deux pourcentages.

La composante technique comprend une évaluation des huit critères suivants sur la base des informations fournies dans la documentation de la proposition soumise :

La composante financière comprend une évaluation des huit critères suivants sur la base des informations fournies dans la documentation de la proposition soumise :

Critères d'évaluation	Points
L'offre technique comprenant une bonne méthodologie de la mission et un chronogramme proposé	35
Qualification du consultant et, le cas échéant, son équipe	15
Expérience dans la réalisation de missions similaires	20
Maîtrise des outils méthodologiques de conception de projets/d'actions de développement ;	30
Total des points évaluation technique	100

Seules les propositions qui obtiennent une note totale (note technique) supérieure ou égale à une valeur de 70% seront prises en considération pour l'évaluation financière. Les propositions obtenant une note inférieure à 70% seront rejetées du processus d'évaluation des offres.

Les propositions techniques dont la valeur est supérieure ou égale à 70% seront normalisées en divisant leur pourcentage par le pourcentage technique maximal de la proposition et en convertissant cette valeur en pourcentage pour donner la note technique normalisée.

L'évaluation financière sera basée sur la valeur totale des travaux, des honoraires soumis dans la proposition combinée à l'estimation des dépenses totales (frais de déplacement, etc.) tel que défini par le soumissionnaire dans sa proposition. Chaque prix de proposition sera ensuite normalisé en divisant la plus petite valeur du prix de l'offre par le prix de cette proposition, et cette valeur transformée en pourcentage (score financier). Les propositions qui dépassent le budget disponible seront disqualifiées.

La note technique normalisée sera multipliée par le facteur de pondération technique, la note financière multipliée par le facteur de pondération financière et les deux notes pondérées additionnées pour fournir une note finale pondérée pour chaque soumission atteignant une note technique > 70%.

L'UICN entamera ensuite des négociations contractuelles avec le soumissionnaire ayant obtenu la note finale pondérée la plus élevée, à condition que tous les autres critères de soumission, tels qu'énoncés dans cette documentation, soient également satisfaits et respectés.

- Annexe 2 *Déclaration d'engagement (sélectionnez 2a pour les sociétés ou 2b pour les indépendants selon votre cas)*
- Annexe 3 *Modèle de Contrat*